



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

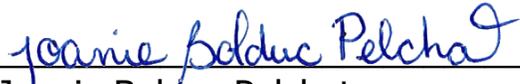
## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT #284-2023 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :

- 1- Lors de la séance ordinaire du 1 août 2023, le conseil a adopté le règlement #284-2023 : **Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.**
- 2- Le présent règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.
- 3- La MRC de Bellechasse a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 20 septembre 2023 (certificat RMU-23-895).
- 4- Que le règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures d'ouverture du bureau municipal (61-A, rue Principale) ou encore sur le site internet de la municipalité : [www.st-nazaire.ca](http://www.st-nazaire.ca)

Donné à St-Nazaire-de-Dorchester, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

  
Joanie Bolduc Pelchat  
Directrice générale/greffière-trésorière